

> Pharmaciens propriétaires

## Vaccination contre la COVID-19 – Ensemble de fournitures avec seringue gratuite

En référence à l'[infolettre 343](#) du 12 mars 2021, nous vous informons des instructions de facturation pour l'ensemble de fournitures lorsque le gouvernement fédéral fournit gratuitement des seringues pour procéder à la vaccination contre la COVID-19.

### Ensemble de fournitures avec seringue gratuite

Lorsque vous utilisez la seringue qui est fournie gratuitement par le gouvernement, vous devez facturer un ensemble de fournitures qui ne contient pas de seringues. Voici les principes à respecter pour la facturation :

- Le code de programme **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie** est **obligatoire** lors de la facturation de l'ensemble de fournitures.
- Le code de service doit correspondre à **Y : fourniture sans honoraires**.
- Le code de facturation de la fourniture doit correspondre au DIN **99113862** :
  - Le remboursement de l'ensemble de fournitures se fait selon le prix réel d'acquisition de la pharmacie, jusqu'à un montant maximal de 0,25 \$. Ce montant doit inclure la marge bénéficiaire du grossiste, le cas échéant.
  - Un seul ensemble de fournitures de vaccination doit être facturé par vaccin administré, et ce, au nom de chacune des personnes concernées.

### Utilisation du code d'intervention ou d'exception MK lorsqu'une personne se présente sans carte d'assurance maladie valide

En lien avec l'[infolettre 013](#) du 9 avril 2021, nous travaillons à mettre en place le code d'intervention ou d'exception **MK** avec les ensembles de fournitures lorsqu'une personne se présente sans carte d'assurance maladie afin de recevoir un vaccin contre la COVID-19.

Nous vous informerons au moyen d'un **flash-info** aussitôt que la facturation sera possible.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Développeurs de logiciels – Pharmacie

#### Site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

[www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos](http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos)

#### Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec

1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)